

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DES DEUX PRES sur la commune principale de l'AIOT Le pré l'épine 22150 HENON.

La référence de votre dossier est A-4-6D9Q5B01G et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/03/2024 à 10h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44749182000018**

Raison sociale **GAEC DES DEUX PRES**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Le pré l'épine

22150 HENON

Signataire

Qualité : **membre du GAEC**

Référent

Fonction : **Chargée d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DES DEUX PRES**

Description des activités :

Exploitant actuellement un élevage bovin de 70 vaches laitières soumis au régime de la déclaration, le GAEC DES DEUX PRES souhaite augmenter son effectif et déclarer un élevage bovin de 90 vaches laitières. Les vaches en lactation, tarées et les veaux sont présents sur le site Le Pré l'Épine. Les jeunes veaux sont en cases individuelles, le fumier mou est stocké dans la fumière découverte de 165m². Après sevrage, les veaux sont en cases collectives sur litière accumulée, le fumier très compact est raclé tous les 2 mois et stocké au champ. Il en va de même pour les vaches tarées. Les vaches laitières sont en logettes paillées, le fumier raclé est stocké dans la fumière découverte de 165m². La salle de traite est de type TPA 2x10 postes. Les eaux blanches sont recyclées. Les eaux vertes et blanches sont stockées dans la fosse à lisier sous le parc d'attente, de 180m³. L'élevage dispose d'une fosse couverte de 25m³ pour les eaux de lavage et d'une fosse sous la fumière de 250m³ pour les jus de cette dernière. Les vaches pâturent 3,5 mois et ayant une productivité supérieure à 8000L, la norme azote par vache sera de 91 unités. Les génisses et les bœufs sont sur les sites « Rue des Prés Rio » et « Couché Deux ». Ils pâturent 8 mois de l'année et sont logés sur aire paillée en hiver. Le fumier très compact de litière accumulée est curé tous les 2 mois et stocké au champ. Sur le site loué « Rue Des Prés Rio » se trouve une fumière de 108m² et une fosse non couverte de 212m³. Une fumière de 223 m² est en projet sur le site « Couché Deux », avec un caniveau de récupération des jus de fumière de 15 m³. Les ouvrages de stockage sont suffisants pour répondre à la durée de stockage minimum réglementaire. La totalité des déjections sera épandue sur les terres du GAEC DES DEUX PRES, soit une SAU de 105,7ha. Le GAEC importe du lisier de porcs à hauteur de 2660 uN et 1729 uP qui sont épandus sur les terres en propre.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Le pré l'épine

22150 HENON

X : 279530

Y : 6826000

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions

permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2101	2101-2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre de vaches 90 u	Nombre de vaches 20 u	D

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

L'augmentation d'effectifs engendre une production plus importante de déjections. Le plan d'épandage composé de terres en propre est suffisant pour respecter la pression azotée fixée à 170 kg/ha de SAU de la directive nitrates. En effet, la pression sera de 132 kg N / ha.